

Consignes de sécurité

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- téléphone portable, radio portable avec piles
- lampe de poche
- bouteilles d'eau
- copie des papiers personnels
- médicaments urgents
- couvertures, vêtements
- matériel de confinement (voir kit PFMS)

S'informer en mairie :

- du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- des risques encourus
- des consignes de sauvegarde
- du signal d'alerte
- des Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

S'organiser :

- avec le groupe dont on est responsable
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient

S'exercer :

- en participant ou en suivant les simulations

www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protéger



PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

- se mettre à l'abri
- s'informer via les médias : radio, X (ex-Twitter), Facebook,
- informer le groupe dont on est responsable
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ni chercher à rejoindre les membres de sa famille
- ne pas téléphoner, réserver les appels pour les secours
- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours

APRÈS

S'informer :

- écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités
- informer les autorités de tout danger observé
- apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et aux personnes handicapées)
- se mettre à la disposition des secours

Évaluer :

- les dégâts
- les points dangereux et s'en éloigner

Pour en savoir plus



Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

www.georisques.gouv.fr

Préfecture et services de l'État en Loire-Atlantique

www.loire-atlantique.gouv.fr

Météo-France

www.meteofrance.com

DREAL Pays de la Loire

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



Numéros utiles

Gendarmerie ou Police :

17

Sapeurs-pompiers :

18 ou 112

CROSS Étel (Sauvetage en mer) :

196

Météo-France - Répondeur :

08 99 71 02 44

Préfecture de la Loire-Atlantique :

02 40 41 20 20

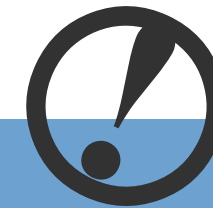
X (anciennement twitter) : @Prefet44
facebook : www.facebook.com/Prefet44

Direction Départementale des Territoires et la Mer :

02 40 67 26 26

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

02 72 74 73 00



DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Édition 2024

Loire-Atlantique



s'informer,
pour mieux
se protéger

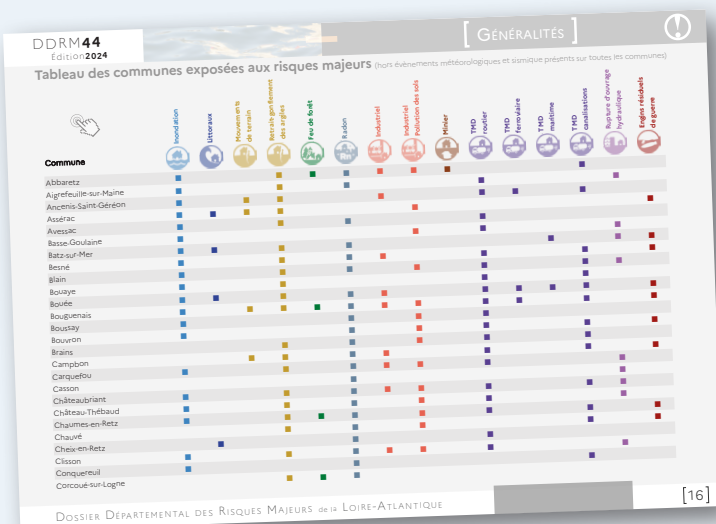
Qu'est-ce que le DDRM ?

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) est un document d'information préventive établi par le Préfet, par obligation réglementaire de l'article R.125-11 du Code de l'Environnement.

Objectif du DDRM

S'informer... sur les risques majeurs existants dans le département, leurs origines, leurs effets et conséquences, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. **... pour réduire sa vulnérabilité**

Dans le DDRM, l'exposition aux risques est identifiée pour chaque commune du département :



Risques Majeurs

Le département de la Loire-Atlantique est concerné par 12 risques majeurs naturels et technologiques.

Risque événements météorologiques

Les vents violents et tempêtes constituent le risque météorologique principal. Avec le réchauffement climatique, les vagues de chaleur et sécheresses deviennent également des phénomènes à surveiller.

En savoir + : <https://vigilance.meteofrance.fr>

Risque inondation

Les inondations peuvent survenir suite à des débordements directs de cours d'eau, du ruissellement pluvial ou des remontées de nappes phréatiques.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/inondation

Risques littoraux

Le département est concerné par 3 types de phénomènes : la submersion marine, le recul du trait de côte, les chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/risques-littoraux

Risque mouvements de terrain

Les mouvements de terrains dans le département sont essentiellement liés aux éboulements, effondrements de cavité et au retrait gonflement des argiles.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/mouvement-de-terrain

Risque feu de forêt

Le département est peu boisé, mais quelques massifs sont tout de même sensibles au risque de feux.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-forêt

Risque sismique

La moitié sud-ouest du département est concernée par un aléa sismique modéré tandis que le nord-est est en aléa faible.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme



Risque radon

Le département est presque entièrement concerné par un potentiel radon en zone 3 (sur 3).

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/radon



Risque industriel

Le département compte 11 installations classées Seveso seuil haut et 12 en seuil bas. De nombreuses communes sont également concernées par des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) pour des problématiques de pollution des sols.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/accident-industriel



Risque minier

Plusieurs anciens bassins miniers existent dans le département.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/risque-minier

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Il est lié aux routes à grande circulation, aux réseaux ferrés portuaires et à l'axe ferroviaire Montoir-Nantes-Ancenis, aux navires circulant le long de la façade maritime et de l'estuaire de la Loire et aux canalisations de transport d'hydrocarbures.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses

Risque rupture d'ouvrage hydraulique

Le département est concerné par des barrages de classe B et C et un de classe A situé hors du département, et par des systèmes d'endiguement de classe B et C sur le littoral et le long de la Loire.

En savoir + : www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/rupture-de-barrage

Risque engins résiduels de guerre

Il est lié aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale par la « Poche de Saint-Nazaire » et aux environs de Nantes. L'activité de pêche à l'aimant est également concernée par ce risque.

En savoir + : www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile



Le DDRM est téléchargeable sur le site internet de la préfecture :

www.loire-atlantique.gouv.fr

Dans les communes exposées, en complément du DDRM, l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs doit être assurée par le Maire au travers du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** qui apporte des précisions locales sur les risques identifiés.